

<p><b>COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2014</b></p> <p><b>Rapport - Délibération</b></p> <p><b>Objet : Demande de portage foncier à la communauté de communes</b></p>	<p><b>Réf Adm : Urbanisme/ Foncier</b></p>
<p><b>Rapporteur</b></p>	<p><b>Sylvie Large</b></p>

## RAPPORT

Madame Sylvie Large, conseillère municipale de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

Laurent FONDIMARE et Wilfrid DEBROIZE du domaine viticole des Rutissons ont sollicité la commune pour un portage, dans le but d'acquérir un bâtiment dans la commune, afin d'y développer leur activité et de relancer l'exploitation sur des parcelles autrefois utilisées pour la vigne.

La commune souhaite soutenir ce projet. Elle n'en a pas les moyens financiers, et sollicite la communauté de Commune pour mener à bien ce projet.

La commune demande un portage à la Communauté de communes, devenant propriétaire du bâtiment en échange d'un loyer équivalent aux frais financiers de portage. Elle récupère ce montant grâce à un bail de sous-location conclu avec le domaine des Rutissons.

Le montant nécessaire au projet est de 270 000 € TTC., décomposés en 175 000 € TTC pour l'acquisition de la parcelle et 80 000 € pour des travaux de réfection, nécessaires à l'activité.

La durée du portage est de 5 ans prorogeable de 3 ans. Au terme du portage, le domaine des Rutissons rembourse la somme due pour devenir propriétaire. A défaut, la commune peut se substituer et devenir propriétaire du bâtiment.

La commune demande à la communauté de commune un portage à hauteur de 270 000 € TTC. Un bail de sous location doit être signé par acte notarié, incluant toutes les clauses nécessaires à la protection juridique de la commune.

Le maire vous remercie de bien vouloir statuer.

En conséquence, le maire vous propose d'adopter la délibération suivante.

## DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Sylvie Large, conseillère municipale de la commune du Touvet,  
Le Conseil municipal,

**DEMANDE** à la communauté de communes un portage foncier de 270 000 € dans le cadre du projet expliqué ci-dessus et d'autoriser le maire à signer la convention de portage.

Le Maire

Laurence Théry